

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents :    titulaires : 51 + 6 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : Mme A. CHABERT

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. B. SCHAFF, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. F. SCHEYDER, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mme D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, MM. M. MEYER - Pouvoir à M. S. FATH -, D. ETTER, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. J.C. BERRON-, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

**Délibération n°1 : Distinction entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement dans les travaux de voirie et d'éclairage public**

Rapporteur : M. A. DANNER

**Vu** la délibération n° 1 du Conseil communautaire du 14/12/17 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi lors de sa réunion du 27/09/18 et approuvé par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes,

**Vu** la délibération n° 6 du Conseil communautaire du 13/12/18 adoptant la charte des standards en matière de travaux de voirie et d'éclairage public,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**\* d'APPROUVER** la distinction suivante entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement dans les travaux de voirie et d'éclairage public :

**Travaux de Voirie**

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Mise en œuvre d'un revêtement bicouche ou d'un enduit en pleine largeur	Réparations localisées à l'aide d'enrobés projetés type Blow patcher
Renouvellement du tapis d'enrobés et tous travaux de voirie de consistance supérieure	Réparations localisées de fissures

Rabaissement de bordures pour compatibilité PMR ou entrées de véhicule	Amélioration ponctuelle de l'écoulement des eaux pluviales de voirie y compris mise à niveau de grilles avaloir et reprise de fils d'eau dans la limite de 5 ml.
Remplacement complet ou installation de caniveaux en travers de la voirie	Voirie / Itinéraires Cyclables : rustines localisées ou reprise de la couche de roulement dans la limite de 5 ml en pleine largeur si nécessaire. Trottoirs : rustines localisées ou reprise de la couche de circulation dans la limite de 5 ml et 1,4m de largeur maximum.
Voirie / Itinéraires cyclables : reprise de la couche de roulement supérieure à 5 ml en pleine largeur. Trottoirs : reprise de la couche de circulation supérieure à 5 ml et 1,4 m de largeur maximum.	Réparation de couche de roulement localisée à l'aide d'un atelier Point À Temps Automatique (PATA) dans la limite d'une journée d'équipe PATA (entre 1 500 et 2 500 m <sup>2</sup> / jour)
Reprise de voirie avec un PATA si travaux représentant plus d'une journée équipe PATA.	

#### Travaux d'Eclairage Public

INVESTSSEMENT	FONCTIONNEMENT
Installation d'une nouvelle armoire de commande	Remplacement d'équipements défectueux dans les armoires de commande existantes
Installation de nouveaux équipements améliorant le fonctionnement des armoires de commande existantes	
Mise à niveau des clefs des armoires de commande quel que soit le type de clef	
Remplacement complet d'un mât et/ou d'un luminaire	Recherche de pannes, réparations et remplacement des pièces défectueuses dans les luminaires. Remplacement des verres de fermeture. Remplacement des sources lumineuses y compris appareillage
Etudes liées à l'amélioration énergétique du réseau	

\* de PRÉCISER que les travaux suivants d'entretien :

- restent à la charge des communes :
  - entretien des accotements et fossés ;
  - entretien des glissières et garde-corps sur ouvrages d'art
- sont à la charge de l'exploitant du réseau d'assainissement :
  - entretien des bouches d'égout
  - aspiration nettoyage

\* de PRÉCISER que cette distinction complète la Charte des standards adoptée par délibération n°6 du Conseil communautaire du 13/12/18,

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président